



COMPTE RENDU DE LA CAPL DE MUTATION B DU 04 JUILLET 2017

Lecture de la déclaration liminaire CGT (cf document en annexe)

Il est à noter que l'accent a été mis par toutes les Organisations Syndicales (OS) sur la remise en cause des droits des élus ainsi que sur la pénurie de personnel. Ce qui induit la mise en danger du service public.

La CGT a voté contre le mouvement technique pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les règles de mutation ont été appliquées conformément à la législation prévue.

Il reste néanmoins des vacances de postes après la Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL) et force est de constater que certains postes sont structurellement déficitaires pour les raisons que l'on connaît.

Les premières affectations des sorties de l'ENFiP seront au 01/10 sauf pour les collègues nommés sur des postes à la Direction sur lesquels ils seront affectés au 01/09 et débiteront par un stage en adéquation avec le poste occupé.

Certains de nos collègues plus heureux que d'autres auront eu leur 1er voire leur 2ème vœu.

D'autres n'ont malheureusement obtenu aucun de leurs vœux. Pour la CGT il ne s'agit pas d'un problème d'attractivité comme le laisse entendre la Direction mais bien d'un problème de postes vacants sur notre département.

En substance le rôle de notre administration locale est de faire fonctionner la machine administrative malgré la pénurie de personnel.

La représentante de la CGT en CAPL 2 :

Fabienne WUST

Gilles STREICHER (expert)